

Luxembourg, le 13 juin 2014

Résolution pour l'éducation catholique

(Version originale)

Commission Education

Depuis le début de la formation du nouveau Gouvernement luxembourgeois, le Ministre de l'Education Nationale veut supprimer les cours d'éducation religieuse catholique ainsi que le cours d'éducation morale et sociale. Cette mesure devrait servir à séparer davantage l'Etat de l'Eglise. Le ministère veut également introduire un cours d'éducation aux valeurs qui aurait comme but d'introduire des valeurs indépendantes des valeurs chrétiennes.

La commission d'éducation du parlement des jeunes veut soutenir et protéger le cours de religion tout en conservant le choix entre les deux cours. D'autre part la commission voit des problèmes concernant la dissolution du cours de religion.

Il est proposé au Ministre de l'Education Nationale de :

- Conserver en leur fonction les professeurs et enseignants d'éducation religieuse, d'accepter leurs diplômes de théologie et de pédagogie, d'approuver leurs cours et de se renseigner au préalable auprès de l' Evêché sur les cours traités.
- Rémunérer les professeurs et enseignants de religion par l'Etat pour diminuer l'influence de l'Eglise sur l'Etat et de leur payer le même salaire que les autres professeurs et enseignants.
- Soutenir le choix entre l'éducation religieuse catholique et l'éducation morale et sociale parce que la commission est d'avis que le choix entre les deux cours a une fonction purement démocratique.
- suggérer à l'Evêché de donner au moins deux cours sur le judaïsme et l'islam pour que les enfants aient une connaissance rudimentaire des religions monothéistes.